



## PROCES-VERBAL

Séance du jeudi 15 novembre 2018 à 20h00  
Salle du Conseil communal  
Présidence : M. Martino Rizzello  
Secrétaire : Mme Carole Dind

**Séance retransmise en direct sur  
« Citoyenne TV », [www.vevey.ch](http://www.vevey.ch)  
et [www.youtube.com](http://www.youtube.com)**

**08 / 2018**

M. le Président ouvre la séance en saluant les personnes présentes, les représentants de la presse, le public, ainsi que les téléspectateurs et les internautes qui nous font l'honneur de suivre nos débats.

### **1. Appel**

85 présents, 15 absents dont 2 sans excuse (MM. A. Piguet et B. Shalhoub).

### **2. Adoption de l'ordre du jour**

Le rapport commun des commissions 2018/14 et 2018/16 étant lié aux deux objets qui le précèdent (initiative populaire communale « Pour la création d'un parking souterrain à la place du Marché » et plan directeur du stationnement), le Bureau propose de supprimer le point 14 et de l'intégrer à la discussion, qui sera commune, sur ces deux rapports.

Un numéro a été assigné au projet de règlement communal sur les procédés de réclame. Les rapports de majorité et de minorité relatifs à cet objet portent désormais le numéro 27/2018.

Un rapport de minorité a été déposé concernant la modification du règlement sur les jours et heures d'ouverture et de fermeture des magasins. Ce rapport ne respectant pas le délai réglementaire pour l'envoi des documents aux conseillers communaux, le Bureau a décidé de renvoyer ce dossier à la prochaine séance.

Une discussion a lieu à ce sujet. Jusqu'à quand un commissaire a-t-il le droit d'établir un rapport de minorité et de bouleverser ainsi l'ordre du jour ? Personne n'était au courant qu'un rapport de minorité allait être déposé. Rien n'étant prévu dans le règlement du Conseil communal, il s'agit donc d'une prérogative du Président et du Bureau qui peuvent estimer soit que le rapport est arrivé trop tard et donc l'invalidier, soit qu'il amène un supplément à la discussion. S'agissant d'un rapport signé par la moitié des membres de la commission, le Bureau a estimé que cette proposition était plus démocratique. Cette décision pose le problème d'une future égalité de traitement. En principe, les rapports de minorité sont annoncés pendant la séance de la commission ou quelques jours après, pas juste avant la séance du Conseil communal. Ne connaissant pas les discussions de la commission, le Président ne peut donc dire si ce rapport de minorité a été annoncé ou pas.

Aux points 7 et 23 – Motions, postulats, projets rédigés et interpellations éventuels – une seule interpellation est annoncée :

- Interpellation de M. A. Gonthier intitulée « Entrée en force ou pas ? »

L'ordre du jour n'appelant pas d'autres commentaires, **il est accepté à une très large majorité (quelques avis contraires et quelques abstentions) tel que modifié.**

### 3. Correspondance

Nous avons appris le décès du papa de notre collègue Mme Anna Iamartino. L'assemblée se lève pour observer un instant de silence.

M. le Président donne connaissance de la correspondance reçue depuis la dernière séance :

- Lettres de la Municipalité demandant une prolongation du délai réglementaire pour répondre aux interpellations de M. Jean-Marc Roduit « Nouveau collège du cycle secondaire sur le terrain de Copet » et de M. Thierry Assaf « Vevey, stationnement. Blocage psychologique ? »
- Invitation au colloque d'automne de la Coordination des villes de Suisse romande qui se tiendra le vendredi 30 novembre 2018 à Nyon avec pour thème « Urbanisme et aménagement d'espaces publics »
- Le Bureau a reçu des compteurs manuels pour aider les scrutateurs à compter le nombre de voix. Le Président remercie la personne concernée de son attention et espère que les scrutateurs feront bon usage de ces appareils. M. P. Butty précise que c'est notre ancien collègue M. Cl. Millasson qui a pensé que ce serait un outil utile pour nos scrutateurs

### 4. Communication(s) du Bureau

Le Bureau a reçu une demande pour le visionnage d'une vidéo de présentation concernant la politique de stationnement. Cette vidéo est en ligne sur le site de la ville [www.vevey.ch/stationnement](http://www.vevey.ch/stationnement) (sous Plan directeur de stationnement) ou directement à l'adresse <https://youtu.be/uHX4vuWjyPA>. Le Bureau a décidé de ne pas donner suite à cette demande. La commission ayant déjà pu voir cette vidéo, il n'y a pas de raisons de la visionner une nouvelle fois et de refaire le travail de la commission.

### 5. Adoption du procès-verbal de la séance du 11 octobre 2018

M. C. Toluoso revient sur la communication du Conseil d'administration des VMCV concernant les problèmes budgétaires et les perspectives d'avenir de cette entreprise. Pourquoi avoir transmis cette information en annexe au procès-verbal plutôt que sous la forme d'une communication du Bureau ou de la correspondance reçue ? Ce sujet fera-t-il l'objet d'une discussion plus approfondie, d'autant que le Conseil a adopté une résolution le 13 septembre dernier demandant que les VMCV soient audités par une instance indépendante, que les projets d'investissements qui ont l'air de se dessiner dans cette communication sont conséquents, que le budget de cette entreprise - qui est d'une importance quand même élevée pour la plupart de nos concitoyens - ne nous est pas connu et que les prestations que nous espérons tous, particulièrement eu égard à l'ouverture prochaine de l'hôpital Riviera-Chablais à Rennaz, sont très importantes ? Si la Municipalité ne peut répondre en l'état, cela fera évidemment l'objet d'une interpellation, voire d'un postulat dans un avenir très proche.

M. le Président rappelle que nous en sommes à l'adoption du procès-verbal et qu'il a annoncé, lors de la dernière séance, avoir reçu ce courrier qui, faisant 5 pages, serait mis en annexe au procès-verbal. M. C. Toluoso avait tout loisir d'intervenir à ce moment-là. Cas échéant, il peut tout à fait envisager une interpellation ou une initiative, ou alors poser des questions sous « Questions et propositions ».

M. C. Toluoso répond qu'il est difficile d'intervenir au moment où l'on vous informe qu'un document vous sera transmis un mois plus tard.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, **le procès-verbal de la séance du 11 octobre 2018 est adopté à la quasi-unanimité (un avis contraire)**, avec remerciements à son auteur.

### 6. Nomination d'un membre à la Commission de recours en matière d'impôts communaux, en remplacement de M. Ludovic Tirelli (VER)

La candidature de M. C. Wahli est présentée. Il n'y a pas d'autre proposition.

M. Colin Wahli est nommé membre à la Commission de recours en matière d'impôts communaux de manière tacite et par acclamation.

### 7. Motions, postulats, projets rédigés et interpellations éventuels

Interpellation de M. A. Gonthier intitulée « Entrée en force ou pas ? »

M. A. Gonthier développe son interpellation, soutenue réglementairement, dont le texte est joint au présent procès-verbal. Il précise souhaiter une réponse orale.

Mme la Syndique rappelle que le délai référendaire est de 30 jours. La décision n'est donc pas encore entrée en force et le recours s'éteint le 16 novembre. Puisqu'évidemment il y a eu recours, la Municipalité a maintenu la décision de refus de l'effet suspensif ; elle s'est donc opposée, auprès des instances concernées, à la demande de restitution de l'effet suspensif émis dans le recours. Le dossier suit son cours.

M. A. Gonthier rappelle que le délai référendaire est de dix jours. La décision a été prise le 11 octobre, le délai était donc fixé au 21 octobre. Est-ce que le 21 octobre, la Municipalité avait déjà versé le salaire qui devait l'être à la fin du mois d'octobre à M. L. Girardin ? Le délai de 30 jours concerne la récolte des signatures.

Mme la Syndique remarque qu'effectivement il n'y a pas eu de récolte de signature, dans tous les cas il y a eu recours et la Municipalité a déposé les différents éléments. L'affaire suit son cours, mais le salaire d'octobre a effectivement été versé à M. L. Girardin.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cette interpellation est considérée comme réglée.

#### **8. Préavis sur budget communal pour l'année 2019 (2018/P22)**

Cet objet est renvoyé à la commission des finances.

#### **9. Préavis sur Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) – Budget 2019 (2018/P23)**

Cet objet est renvoyé à la commission intercommunale de gestion de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

#### **10. Préavis sur Fonds culturel Riviera (FCR) – Budget 2019 (2018/P24)**

Cet objet est renvoyé à la commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera.

#### **11. Préavis sur adoption de la modification de l'article 67 bis du Règlement communal sur les constructions et du règlement concernant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et des constructions » (2018/P25)**

Cet objet est renvoyé à une commission élargie de 11 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur :</u>	PS	M.	Serge Ansermet
<u>Membres :</u>	UDC	Mme	Fabienne Despot
	PS	M.	Sergio De Stefanis
	VER	M.	Antoine Dormond
	PLR	Mme	Danièle Kaeser
	PLR	M.	Christophe Ming
	DA	M.	Marc Renkens
	VL	M.	Xavier Righetti
	PDC	M.	Jean-Marc Roduit
	VL	Mme	Anne-Francine Simonin
	DA	M.	Clément Tulusso
<u>Suppléants(es) :</u>	PDC	M.	Louis Buttica
	VL	M.	Olivier Casellini
	VER	M.	Andreas Foster
	PLR	Mme	Anna Iamartino
	UDC	M.	Bastien Schobinger
	PS	M.	Mario Stifani
	DA	M.	Alexandre Vallotton

#### **12. Rapport sur initiative populaire communale « Pour la création d'un parking souterrain à la place du Marché » (2018/P16) et rapport commun des commissions 2018/14 et 2018/16**

Rapporteur : M. Cédric Bussy

M. le Président indique que la discussion portera sur les points 12 et 13 et sur le rapport commun aux deux commissions.

M. S. Molliat rappelle qu'en 2008 déjà, sur le même sujet de parking sous la place du Marché, le combat fut rude. Il ne pensait pas devoir recommencer dix ans plus tard. Les données de base n'ont pourtant pas vraiment changé, si ce n'est que le trafic a encore empiré et que la tendance d'éviter d'attirer les voitures en plein centre s'est répandue un peu partout. Mais il y a cette impression qu'à Vevey, rien ne bouge, et qu'à défaut d'une solution réaliste, autant voter pour une proposition boiteuse, du moment que rien d'autre n'est proposé. Depuis 2008, il y a pourtant deux grandes différences. Nous avons aujourd'hui un plan directeur du stationnement, qui a le mérite de proposer une vision globale, avec des alternatives de stationnement cohérentes et sans diminution du nombre de places de parc. Et surtout LA véritable alternative, c'est le parking derrière la gare. Ce parking de 340 places (70 pour le P+R des CFF, 20 privées pour le bâtiment adjacent et 250 publiques) compense à lui seul les quelque 230 places prévues d'être supprimées sur la place du Marché et se situe à 3 minutes à pied de cette même place. Une étude de 2007 démontrait qu'un bon tiers des places utilisées sur la place du Marché l'étaient par les commerçants eux-mêmes. Si ces derniers font le petit effort de se parquer derrière la gare, il n'y aura donc aucun changement pour leurs clients et la fluidité pour accéder à cette même place s'en trouvera nettement améliorée. De plus, malgré certaines affirmations, la négociation avec les CFF est à bout touchant. Ce parking coûterait qui plus est très nettement moins cher que celui sous la place du Marché. Prétendre le contraire relève de la désinformation pure. Et si les travaux sur la place du Marché pour la Fête des Vignerons pour une durée d'environ 12 mois pourraient encore nous faire sourire, attendons-nous à franchement éclater de rire après deux ans et demi de blocage total pour ce parking souterrain ! Depuis le temps que ce débat remplit nos chaumières, il serait temps que les Veveysans puissent voter une fois pour toutes. Or, pour que les gens puissent s'exprimer, il faut que ce rapport soit accepté. On peut comprendre le paradoxe que doivent éprouver certains à devoir accepter des conclusions qui invitent à refuser l'initiative, mais voter OUI provoquera une votation populaire qui aura l'avantage de clarifier les choses, de mettre en place une campagne d'argumentation de toutes les parties et de sentir ainsi le pouls de la population. Le groupe Vevey Libre votera donc OUI à ce rapport à l'unanimité.

M. B. Schobinger indique que le groupe UDC est largement favorable à la création de parkings et places de parc supplémentaires. Encore faut-il que ce soit à des endroits judicieux. L'important est que les Veveysans puissent se prononcer sur cette idée de parking. On va essayer de le faire le plus rapidement possible, raison pour laquelle une bonne partie du groupe votera oui au rapport de la commission, en se mettant en porte-à-faux par rapport aux conclusions qui demandent le rejet de l'initiative. L'objectif est vraiment que le peuple puisse se prononcer dans les six mois. Un inventaire des avantages et des inconvénients de ce parking sera fait lors de la campagne afin que la population puisse se prononcer en toute connaissance de cause.

M. A. Dormond indique que le groupe des Verts acceptera les conclusions de ce rapport à l'unanimité et donc rejettera cette initiative. Il rappelle que le Conseil communal avait demandé à la Municipalité de faire une étude globale concernant le stationnement. Aujourd'hui, c'est chose faite et ce plan directeur, dans les grandes lignes, satisfait les Verts. Il offre une vision claire et cohérente de ce stationnement. L'initiative pour un parking souterrain à la place du Marché s'inscrit donc en totale contradiction avec cette nouvelle stratégie. Il rappelle également que le Conseil a accordé il y a quelques mois un crédit d'étude de plusieurs centaines de milliers de francs pour organiser un mandat d'études parallèles pour réaménager la place du Marché et revoir son stationnement. Ce mandat d'études parallèles a abouti à un avant-projet de grande qualité, qu'il serait franchement regrettable de jeter à la poubelle alors que nous avons enfin l'occasion de pousser ce projet à voir le jour après la Fête des Vignerons. Les Verts estiment eux aussi que la population a son mot à dire sur ce réaménagement et elle pourra le faire uniquement si nous rejetons ce soir cette initiative.

M. P. Bertschy ne cache pas le fait qu'il est membre du comité d'initiative, comme d'autres conseillers. Si le projet présenté en 2008 a été refusé, c'est qu'une alliance s'est formée entre ceux qui ne souhaitent pas de parking souterrain et ceux qui souhaitent le même nombre de places, voire plus. S'il y avait eu une alternative proposant 280 ou 500 places, il y aurait eu référendum et les Veveysans auraient voté à ce moment-là. Or, le Conseil communal a refusé le projet dans son ensemble. C'est grâce au comité d'initiative et à tous les électeurs veveysans qui ont signé cette initiative que la population va enfin pouvoir s'exprimer sur cet objet. On nous parle du mandat d'études parallèles. Ce mandat d'études est si parfait qu'on va laisser 200 voitures sur la place. Pour sa part, il préfère largement une place sans aucune voiture, et seule l'initiative le permet. On met en avant la durée des travaux, mais certains parkings se sont construits en 12 mois. Il suffit de voir ce qui s'est fait ailleurs. Bien sûr, Vevey est toujours une exception ; on arrive toujours à faire les choses malheureusement souvent pires que les autres. On nous dit que si l'on veut que les Veveysans puissent voter, il faut dire oui au préavis et donc non à l'initiative. Il fait pour sa part confiance au comité d'opposition qui s'est formé contre ce parking souterrain pour lancer le référendum si le Conseil votait oui au parking. Vote populaire il y aura de toute manière.

M. E. Oguey fait partie du comité opposé à la construction de ce parking et, même s'il se dit totalement partisan à ce que le peuple puisse se déterminer, il aimerait ce soir déjà donner quelques arguments contre ce parking. Comme les initiants, le groupe socialiste ne veut plus de voitures sur la place du Marché, mais pas dessous non

plus. Faire venir beaucoup de voitures dans l'hyper-centre est une vision passéiste du développement d'une ville. Grâce aux panneaux qui sont installés à l'entrée de la ville, on peut aujourd'hui voir à tout moment de la journée qu'il reste un grand nombre de places libres, si l'on additionne l'ensemble des parkings. On n'a donc pas besoin de places supplémentaires. On pourrait même se passer d'une dizaine de places. Le parking du Panorama est rarement complet, alors même qu'il se trouve très près des commerces de la Vieille Ville. La place du Marché est inscrite comme bien culturel suisse d'importance nationale. Si l'on pourrait construire un parking souterrain, on ne pourrait pas construire les trémies sur la place mais dans les rues adjacentes. Dans leur questionnaire envoyé paraît-il à 3'000 citoyens, les initiants ont écrit que le parking améliorerait la fluidité de la circulation en Vieille Ville et à la place de la Gare. Si on met autant de voitures dessous plutôt que dessus, en quoi cela va-t-il améliorer la situation ? C'est la raison pour laquelle les parkings doivent se construire à la périphérie des villes, avec des transports en commun efficaces. De plus, le sous-sol de la place du Marché est une toile d'araignée formée de câbles, tuyaux de toutes sortes, donc compliqué de construire. Il est donc faux de prétendre que construire un parking souterrain à cet endroit-là sera bon marché.

M. B. Schobinger revient sur le projet de réaménagement de la place du Marché. C'est un choix politique qui a été donné aux mandataires de conserver 200 places, mais le projet a été pensé avec zéro place aussi. Le projet sera donc fondamentalement le même. On nous dit qu'il est possible de construire un parking en une année, mais plus le parking sera construit rapidement, plus il coûtera cher à la place et plus la rentabilité sera réduite. Si on renvoie l'initiative à la Municipalité et qu'il y a référendum, imaginez la question qui sera posée à la population. Cela sera extrêmement scabreux. Donc, autant qu'ils votent sur une question claire. Il est personnellement opposé à ce parking, mais n'est membre d'aucun comité. Il faut bien se rendre compte du manque à gagner pour la commune. Les places de parc qui vont être supprimées sont chiffrées entre fr. 850'000.-- et fr. 1'500'000.--, sans compter les questions de fluidité, d'assainissement et de réaménagement de carrefours en lien avec l'augmentation de trafic qui descendra en direction de la place du Marché. Ce sont des choses dont il faut tenir compte pour un parking qui ne va finalement pas fondamentalement changer la situation alors qu'il y a à son avis d'autres solutions plus à même d'améliorer la qualité de vie dans notre cité.

Mme M. Moya remarque que si le but est de n'avoir plus aucune voiture sur la place, il y a aujourd'hui des commerçants autour de cette place. Ils ont donc besoin de livraisons. Il y a des personnes à mobilité réduite, qui nécessitent des places de parc spécifiques. On a aussi une offre touristique importante à Vevey et les cars doivent pouvoir accéder à cette place. Cette proposition n'est donc pas réaliste.

M. P. Bertschy remarque qu'il n'y a actuellement aucune place de parc pour les cars sur la place du Marché. Il y en avait deux à proximité, qui ont été supprimées après moins d'une année. L'argument des cars n'est donc pas valable. Pour ce qui est des personnes à mobilité réduite, il n'y a aucun problème à créer des places spécifiques dans un parking souterrain. Pour ce qui est des livraisons, il n'a jamais été dit qu'il n'y aurait pas de circulation sur la place. Pour ce qui est de la Vieille ville, l'ambition est effectivement de la mettre en zone piétonne. Pour ce faire, il faut supprimer les places de parc et il les compenser, comme cela a toujours été demandé, à proximité. Où mieux qu'à la place du Marché, en sous-sol ? L'ambition que l'on peut avoir pour ce parking, c'est aussi que, pour y arriver, on évitera le rond-point de la gare, ce qui permettra de fluidifier le trafic à cet endroit. Il est donc faux de dire que ce parking encombrera encore plus la place de la Gare. On veut nous faire croire qu'à Vevey, comme toujours, les choses sont impossibles, alors que cela peut se faire dans toutes les autres villes, et plutôt bien.

M. A. Gonthier demande comment le même nombre de places au même endroit modifierait les circuits pour y arriver. Si aujourd'hui les gens arrivent à la place du Marché en passant par le giratoire de la gare, ils pourront toujours passer par la place de la Gare le jour où il y aura un parking souterrain sous la place du Marché. Sauf si l'on prend des mesures de circulation qui sont en discussion, y compris dans le plan directeur des circulations et le plan directeur communal. On peut aussi prendre ces mesures avec un parking sur la place ou des parkings ailleurs à plus forte raison. Ce parking est une fausse solution à un faux problème. Les partisans de l'initiative prétendent que le parking souterrain permettra de supprimer les bouchons en ville. Mais si on garde le même nombre de places au même endroit, cela ne changera rien à la circulation. Il n'y a pas vraiment un problème de places de parc à Vevey. Il y a à certains moments un manque de places à certains endroits. Est-ce qu'il faut dépenser des dizaines de millions de francs pour régler des problèmes qui se posent à quelques moments de l'année ? Pour lui, la réponse est non. On sait aujourd'hui que la circulation est toxique, même avec des véhicules électriques. Le problème n'est pas de cacher les voitures. Le but est qu'elles circulent le moins possible, qu'au minimum on simplifie les trajets, on les raccourcisse et, si possible, qu'on réduise la circulation en misant davantage sur le transfert modal et la mobilité douce.

M. P. Bertschy ajoute que le groupe PLR dans son ensemble votera oui à l'initiative et donc non au rapport de la commission.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

M. le Président rappelle que le rapport de la commission propose de refuser l'initiative. Si on refuse l'initiative, il faut donc accepter le rapport. Si on veut soutenir l'initiative, il faut refuser le rapport.

Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à la majorité (un grand nombre d'avis contraires et trois abstentions). Dès lors,

### LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis municipal N° 16/2018 du 27 août 2018,

VU le rapport de la commission chargée d'examiner cet objet qui a été porté à l'ordre du jour,

VU le document commun des deux commissions, Plan directeur de Stationnement et Initiative Populaire Place du Marché,

### d é c i d e

1. de constater la validité de l'initiative « Pour la création d'un parking souterrain à la place du Marché » au sens de l'art. 106m LEDP ;
2. de rejeter l'initiative « Pour la création d'un parking souterrain à la place du Marché » au sens de l'art. 106o LEDP ;
3. de charger la Municipalité de communiquer les décisions du Conseil communal aux initiants et, en cas de rejet de l'initiative par le Conseil, de soumettre dite initiative dans les six mois au corps électoral avec recommandation de rejet conformément au 2e alinéa de l'art. 106o LEDP.

M. P. Bertschy encourage la Municipalité à être prudente quand elle prendra part au débat qui aura lieu lors de la campagne de votation. Il croit savoir que la Municipalité n'est pas unanime face à cette initiative. Dès lors, lorsqu'elle s'exprimera, elle devra le faire au nom de la majorité de la Municipalité, si tel est le cas, et non pas au nom de la Municipalité. Il en va de même pour le Conseil communal.

### 13. **Rapport sur plan directeur du stationnement (2018/P14) et rapport commun des commissions 2018/14 et 2018/16**

Rapporteur : M. Christophe Ming

M. le Président rappelle qu'un premier amendement a été déposé par la Municipalité et que la commission a ensuite basé son travail sur cet amendement. Le vote portera donc d'abord sur l'amendement de la Municipalité, puis sur ceux de la commission.

M. B. Schobinger pense que nous sommes face à un document très intéressant - qui prévoit passablement de choses extrêmement bénéfiques pour la ville - qu'une majorité du groupe UDC acceptera. On voit, dans chaque quadrant, que le besoin en places de parc à l'horizon 2030 augmente, qu'il va falloir construire des infrastructures capables d'accueillir ces nouvelles places, notamment des ouvrages souterrains. Se donner la possibilité, notamment à Plan-Dessous et Plan-Dessus, de se doter de parkings sur des surfaces privées un peu plus grands que ce que prévoit stricto sensu la norme, de telle manière à répondre aux besoins des habitants, est une bonne chose. On peut imaginer la même chose à Charmontey et dans la Vieille Ville. Il y a un besoin de création de grands parkings souterrains. On a parlé de ceux derrière la gare, à l'avenue de Blonay ou à Entre-deux-Villes. Ces parkings-là, dès qu'ils seront construits, permettront de déplacer certains abonnements du Panorama plus proches de là où les gens habitent et donc au parking du Panorama de fonctionner avec un plus grand potentiel pour les visiteurs, ce qui est une bonne chose pour la Vieille Ville également. Il a défendu en commission le fait que le stationnement passe à deux heures minimum parce que la situation actuelle ne satisfait personne, raison pour laquelle il invite le Conseil à soutenir cet amendement. Construire des parkings en proche périphérie, sur les grands axes routiers, permettra d'éviter que les gens tournent et polluent au cœur de la ville. On peut encore améliorer les choses, mais faisons déjà ce pas là, analysons les choses, construisons ce qui est prévu, réalisons les objectifs et ainsi nous pourrions avoir une ville qui soit cohérente.

M. P. Molliat indique que Vevey Libre, en cohérence avec sa position contre le parking à la place du Marché, votera en faveur de ce plan directeur du stationnement à l'unanimité.

Mme I. Jerbia estime que, sur un sujet pareil, il y a urgence de cohérence. Pour rappel, elle avait établi, avec M. A. Gonthier, un rapport de minorité par rapport au parking prévu à Entre-deux-Villes, demandant une vraie analyse de l'ensemble du parcage veveysan. Elle trouve dommage que la Municipalité n'ait pas répondu à cette demande avant de venir avec un tel projet. Peut-être cela aurait éclairé quelque peu la discussion.

M. Y. Luccarini considère qu'il s'agit d'un préavis intéressant, avec des études utiles, notamment sur les statistiques de stationnement. On aurait dès lors pu imaginer que la discussion, tant sur l'initiative que sur le plan de stationnement, allait être basée sur des faits. Malheureusement, il semble que certains et certaines dans cette salle ne jurent que par plus de places de parking, comme une sorte de religion de la voiture. Décroissance-Alternatives estime que les propositions consensuelles de ce plan directeur ne vont pas assez loin. L'avenir du trafic individuel est surestimé, ce qui fausse les besoins en parking à satisfaire. Les autres modes de déplacement sont quant à eux sous-estimés (covoiturage, auto-partage, transports publics), tout comme les mesures d'organisation de la société qui visent à relocaliser les activités, à pouvoir trouver un emploi proche de son domicile. Ce plan va toutefois dans le bon sens, ou dans le moins mauvais sens, et le groupe peut majoritairement y adhérer. Ses objectifs constituent une base de discussion.

M. C. Bussy soutiendra également les conclusions du rapport de la commission. Il revient toutefois sur la question de la qualité de l'air. Il faut vraiment prendre conscience qu'à Vevey, et sur la Riviera en général d'ailleurs, la qualité de l'air est très mauvaise. Nous nous empoisonnons au quotidien, avec toutes les conséquences que cela peut avoir sur les risques cardio-vasculaires, les cancers, etc. Il faudra bien prendre des mesures un jour, raison pour laquelle il a défendu le fait d'ajouter dans les objectifs de ce plan directeur les ordonnances sur la protection de l'air et sur la protection contre le bruit, qui définissent des mesures claires. Lorsqu'il s'agira de discuter des différentes mesures qui nous seront soumises pour mettre en œuvre les objectifs de ce plan, il faudra vraiment réfléchir combien, si et où mettre des voitures en accord avec cette nécessité-là. La commission a discuté avec la Municipalité pour que les objectifs figurent dans les conclusions plutôt que d'avoir des documents vagues. Il semblait en effet important que le Conseil communal débatte et se fixe prioritairement sur les objectifs du plan directeur plutôt que sur les mesures évoquées, qui sont à différents niveaux de maturation. La question n'est pas de savoir ce qui va se réaliser ou pas, l'idée est vraiment de se battre sur quel objectif on veut pour le stationnement à Vevey. Il pense que les objectifs proposés sont louables et sont des objectifs d'avenir, d'autant plus si l'on prend conscience que Vevey est déjà une ville avec un des plus faibles taux de motorisation par habitant du canton de Vaud. Les parkings servent donc proportionnellement plus aux gens de l'extérieur qu'aux habitants. Cela a donc du sens de repousser ces parkings à la périphérie du centre et de l'hyper-centre.

M. P. Molliat revient sur l'intervention de Mme I. Jerbia et le manque d'analyse globale sur les opportunités de réaliser des parkings. Dans le cadre du préavis relatif à ce plan directeur de stationnement, il semble qu'il y ait eu une étude Transitec, une analyse comparative sur les différents emplacements potentiels pour des parkings, qui était semble-t-il assez complète et qui justement mettait en valeur les parkings périphériques.

M. B. Schobinger ajoute que la commission a jugé que la réponse qui lui avait été apportée à la question soulevée par Mme I. Jerbia était tout à fait valide avec ce projet-là et que cela a donc libéré la Municipalité de son obligation de faire un nouveau rapport. C'est vrai qu'il défend les places de parc, le stationnement. Si d'un coup les objectifs de report modal ou de changement d'utilisation de la voiture sont mis en place, toutes les places de parc en surface sur voirie pourront être utilisées pour agrémenter l'espace public pour les piétons et la mobilité douce, entre autres, et si d'un coup, par il ne sait quel hasard, on n'avait plus de voitures, plus de transports individuels et donc plus de camions ou autres, il faudra quand même prévoir des lieux de stockage pour ce faire. Et quoi de mieux qu'un parking souterrain vide pour cela !

M. P. Bertschy indique que le groupe PLR soutiendra ce plan directeur. Il faut toutefois être conscient que si l'initiative qui sera soumise au corps électoral veveysan est acceptée, une partie de ce plan directeur pourrait devenir caduc, être remis en cause, ou en tout cas être modifié. Ce serait donc mettre la charrue avant les bœufs que d'accepter ces conclusions sans conditions.

M. C. Bussy rappelle que l'essentiel des objectifs de ce plan directeur est de repousser le parking pour les voitures qui viennent de l'extérieur à la périphérie de la ville et du centre, de viser un report modal, d'améliorer la qualité de l'air, de favoriser les transports publics. Les objectifs d'un parking souterrain sont tout le contraire.

M. A. Gonthier estime que l'intervention de M. P. Bertschy souligne les défauts du projet de parking souterrain sous la place du Marché. En gros, il dit que si on réalise ce parking, on ne pourra pas diminuer les nuisances liées au trafic motorisé, favoriser un système de transports en commun, viser un report modal, une amélioration de la qualité de l'air, etc. C'est à son avis une excellente démonstration de pourquoi il faut refuser le parking souterrain.

M. A. Méan remarque que plusieurs parkings potentiels ont étudiés dans ce rapport, mais celui sous la place du Marché n'y figure malheureusement pas. Il ne sait donc pas sur quelle base M. A. Gonthier arrive à pondre ses informations, car la question n'a pas du tout été abordée.

M. P. Bertschy n'a jamais dit ce que M. A. Gonthier a interprété comme étant sorti de sa bouche. En l'occurrence, c'est bien le lieu des parkings qui pose problème et qui sera remis en cause, pas le reste, faute de quoi le PLR voterait contre les conclusions de ce rapport.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. M. le Président indique quelle sera la procédure de vote et M. Ch. Ming rappelle la teneur des amendements formulés par la commission. Il en profite pour remercier les deux commissions, composées des mêmes membres, qui ont traité ces préavis. Elles ont siégé à plusieurs reprises pour les deux objets mais, pour réduire la voilure du Conseil communal, une seule présence a souvent été comptée lors de ces séances communes.

Au vote, l'amendement de la Municipalité est accepté à une très large majorité (six abstentions). Le premier amendement de la commission est accepté à une très large majorité (une dizaine d'abstentions), le 2<sup>ème</sup> étant lui accepté à une très large majorité (cinq abstentions).

Au final, les conclusions du préavis municipal sont adoptées telles qu'amendées à une large majorité (deux avis contraires et un certain nombre d'abstentions). Dès lors,

### LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis no 14/2018, du 31 mai 2018, concernant le Plan directeur de stationnement,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

VU le document commun des deux commissions, Plan directeur de Stationnement et Initiative Populaire Place du Marché,

### d é c i d e

1. de prendre acte du Plan directeur de stationnement qui définit les orientations stratégiques à l'horizon 2030 ;
2. d'adopter les objectifs de la politique du stationnement (Chap. 3.1 du rapport de synthèse, p.18) :
  - Maintenir une bonne accessibilité globale et locale tout en diminuant les nuisances liées au trafic motorisé
  - Favoriser le système de transports combinant transports publics et mobilité douce et maîtriser le transport individuel motorisé
  - Viser un report modal du transport individuel motorisé vers les transports publics et la mobilité douce
  - Viser une amélioration de la qualité de l'air et la diminution des nuisances sonores ainsi que le respect des normes correspondantes découlant de l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air (OPair) et sur la protection contre le bruit (OPB)

*Pour le stationnement des pendulaires :*

  - Report modal des pendulaires avec proposition d'une offre en stationnement au plus proche du domicile pour maximiser l'usage des TP

*Pour le stationnement des visiteurs/clients :*

  - Concentration du stationnement visiteur dans les zones et parkings qui leur sont destinés et en adéquation avec le schéma d'accessibilité

*Pour le stationnement des habitants :*

  - Répondre au besoin de stationnement des habitants avec encouragement au changement modal ;
3. d'adopter le schéma directeur à l'horizon 2030 détaillé au chap. 3.3 du rapport de synthèse (p.24 et p.25) et d'harmoniser les durées de stationnement dans les zones les plus centrales de Vevey ainsi que les quadrants Plan-dessus, Plan-dessous et Veille-ville à une durée minimale de 2 heures.

M. A. Stübi invite la Municipalité, si d'aventure il ne devait pas y avoir de référendum sur cet objet, à communiquer, par tous les canaux qu'elle a à sa disposition, la nouvelle stratégie que le Conseil vient d'adopter afin de faire comprendre à la population ce qu'on est en train de mettre en place et quelle est notre vision globale pour le parcage à Vevey.

#### 14. Rapport sur projet de règlement communal sur les procédés de réclame (2018/27)

Rapporteur (rapport de minorité) : M. Yvan Luccarini

Rapporteur (rapport de majorité) : M. Victor Marinelli

La parole n'est pas demandée. M. le Président indique la procédure de vote, qui opposera le rapport de majorité - et donc le refus de ce postulat - au rapport de minorité, qui accepte la prise en considération.

Un premier vote à main levée ne permettant pas de déterminer un résultat clair, les scrutateurs procèdent à un comptage des voix qui montre que le rapport de minorité est accepté par 40 voix contre 39 (trois abstentions).

Compte tenu de ce résultat très serré, M. P. Bertschy demande la contre-épreuve à bulletin secret, demande qui est soutenue réglementairement.

M. le Président rappelle que si l'on refuse la prise en considération, il faut voter pour le rapport de majorité, alors que si l'on accepte ce postulat, il faut voter pour celui de minorité. Seules les personnes présentes dans la salle au moment du vote reçoivent un bulletin, mais si elles quittent la salle une fois qu'elles ont voté, cela n'annule pas leur vote.

Résultat du scrutin :

<u>Bulletins délivrés</u>	<u>Bulletins rentrés</u>	<u>Bulletins nuls</u>	<u>Bulletins blancs</u>	<u>Bulletins valables</u>	<u>Majorité absolue</u>	<u>Rapport de majorité</u>	<u>Rapport de minorité</u>
85	85	0	2	83	42	43	40

Dès lors,

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le projet de règlement communal sur les procédés de réclame,

VU le rapport de majorité de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

#### d é c i d e

de refuser la prise en considération du projet de règlement communal sur les procédés de réclame et de considérer cet objet comme réglé.

#### 15. Rapport sur demande de crédit de Fr. 995'000.- pour l'entretien du patrimoine communal (2018/P19)

Rapporteur : M. Alain Gonthier

M. A. Gonthier rappelle la teneur des deux vœux émis par la commission. Il donne quelques explications à ce sujet et sur les discussions de la commission.

Mme la Syndique indique que l'implantation d'un 3<sup>ème</sup> container au Bois d'Amour nécessiterait la démolition des massifs floraux en béton le long des escaliers d'accès au sous-sol. Le surcoût de cette démolition est évalué à fr. 5'000.-- (fr. 45'000.-- pour le container + fr. 5'000.-- pour la démolition). De plus, le Poids du foin est en note 2 à l'inventaire architectural du Canton de Vaud et il semblerait qu'il soit délicat d'augmenter l'emprise de ces containers à proximité de ce bâtiment. La Municipalité propose plutôt d'adapter les deux containers prévus pour respecter le ratio de deux toilettes femmes pour une toilette hommes en faisant une circulation à l'intérieur. Pour ce qui est de la terrasse, deux options ont été étudiées. Le surcoût serait d'environ fr. 10'000.-- à fr. 20'000.--. On va essayer de rester dans le cadre du préavis. Elle propose d'en discuter le moment venu avec le futur géant pour voir de quel côté il souhaiterait éventuellement mettre cette terrasse.

M. A. Gonthier remarque qu'il avait été évoqué en commission la nécessité éventuelle de transformer ces vœux en amendements. Puisque la Municipalité pense rester dans le cadre du préavis pour le second vœu et que le premier ne paraît pas réalisable, mais qu'il est possible de faire autrement, on n'est donc pas obligé de déposer d'amendements pour répondre aux vœux de la commission ? (*Mme la Syndique acquiesce*)

Mme I. Jerbia entend bien qu'il y a une autre proposition de la part de la Municipalité, mais elle aimerait savoir si une réflexion a eu lieu par rapport à l'accessibilité de ces WC pour les personnes en situation de handicap.

Mme la Syndique rappelle que les toilettes actuelles sont difficilement accessibles pour les personnes à mobilité réduite puisqu'il faut descendre des escaliers pour y accéder. La solution proposée est au moins à niveau. Elle prend note de cette demande. Le nécessaire sera fait pour que cela soit possible, mais elle ne peut pas le garantir à 100%. Tout dépendra de la manière dont ces containers seront installés.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à la quasi-unanimité (une abstention). Dès lors,

### LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 19/2018, du 24 septembre 2018, concernant la « Demande de crédit de CHF 995'000.– pour l'entretien du patrimoine communal »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

#### d é c i d e

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'entretien du patrimoine communal décrits dans le préavis N° 19/2018 ;
  2. d'accorder à cet effet à la Municipalité un crédit de CHF 995'000.– ;
  3. de financer cette dépense par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte « Dépenses d'investissement » ;
  4. d'amortir cette dépense par un amortissement annuel de CHF 49'750.– pendant 20 ans ;
  5. de prendre acte que la participation financière de la Compagnie générale de navigation (CGN) de CHF 25'000.– viendra en diminution de la dépense d'investissement ;
  6. de prendre acte que la participation financière de l'ECA de CHF 143'750.– viendra en diminution de la dépense d'investissement.
- 16. Rapport sur modification du règlement sur les jours et heures d'ouverture et de fermeture des magasins (2018/P20)**

Cet objet est reporté à la prochaine séance.

### **17. Rapport sur crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2018, 1re série (2018/P21)**

Rapporteur : M. Antoine Stübi

La parole n'est pas demandée. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à une très large majorité (quatre abstentions). Dès lors,

### LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis n° 21/2018, du 1er octobre 2018, sur les crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2018, 1ère série,

VU le rapport de la commission des financés chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

#### d é c i d e

d'accorder à la Municipalité les crédits supplémentaires demandés au budget communal de l'exercice 2018, 1ère série, tels que présentés dans le préavis municipal n° 21/2018 pour un montant total de CHF 424'521.—.

### **18. Rapport sur prise en considération du postulat de M. Gilles Perfetta « Plus d'espaces publics »**

Rapporteur : Mme Danièle Kaeser

M. B. Schobinger ne voit pas d'objection à ce qu'on crée plus d'espaces conviviaux pour la population. Mais on veut faire ces espaces sur des places de stationnement. Tout le monde connaît sa position sur les places de

stationnement. Il ne voit pas l'intérêt de supprimer des places de parc pour cela, sachant qu'il existe déjà toute une série d'espaces publics qui sont peu utilisés par les Veveysans et qui pourraient tout à fait convenir pour ce genre de chose. Il n'en fait donc absolument pas une priorité politique et invite le Conseil à refuser les conclusions du rapport.

M. S. Ansermet rappelle qu'il s'agit d'un postulat. Le postulat ne demande pas précisément de créer ces espaces libres sur des places de parc ; la Municipalité a donc tout loisir de faire ce qu'elle veut. Il trouve cette idée très intéressante ; cela permet d'animer la ville, de la rendre plus accueillante. Le postulant demande surtout que la réflexion soit amorcée dans le cadre des mesures d'aménagement du territoire (PDCOM et PGA). Cela ouvre encore plus la marge de manœuvre de la Municipalité. Celle-ci ayant semble-t-il accepté l'entrée en matière sur ce postulat, il invite le Conseil à en faire de même.

M. B. Schobinger ne se dit pas opposé à ce qu'il y ait plus d'animation dans la ville ou que les espaces publics soient améliorés. Comme l'a dit M. S. Ansermet, il y a des outils qui sont en préparation, pas besoin d'en rajouter, raison pour laquelle il invite le Conseil à refuser ce postulat.

M. P. Bertschy proposerait plutôt à la Municipalité d'encourager l'utilisation des places qui existent déjà et qui sont sous-utilisées, à commencer par la place Scanavin. La 2<sup>ème</sup> est l'espace de la rue Louis-Meyer, devant la Salle del Castillo. Cet endroit est une véritable catastrophe, mais il existe. Il y a aussi l'espace qui se trouve vers le centre Migros Entre-deux-Gares, où là aussi il y a un espace qui est mal conçu, mais qui existe. Faisons en sorte que tous ces espaces, qui sont peut-être mal fichus, soient davantage et mieux utilisés.

M. G. Perfetta rappelle que cette idée fait suite à une tentative qui a eu lieu cet été à Berne et qui concernait sept places de parc. Il s'agit d'aménager quelques places, pas de supprimer toutes les places de la ville. C'est une idée comme une autre pour créer de nouveaux espaces, notamment dans des rues qui n'ont peut-être pas de place à proximité. Cela pourrait également avoir un aspect attrayant pour les petits commerces.

M. P. Bertschy estime que Vevey fait bien mieux que Berne. A la rue Louis-Meyer, une trentaine de places ont été supprimées pour mettre cet espace à la disposition des piétons. A la rue du Nord, douze places ont été enlevées au profit des piétons.

Mme D. Kaeser a essayé d'être absolument objective dans la retranscription des débats de la commission, mais elle s'est opposée à la prise en considération de ce postulat. Une commission importante se penche aujourd'hui sur le PDCOM et le PGA, il ne faut pas en rajouter. Elle pense aussi que ce postulat arrive trop tôt, parce qu'il faut d'abord faire un parking, si possible près du centre, pour ensuite pouvoir aménager les places qui seront libérées en surface. Elle engage donc le Conseil à refuser la prise en considération de ce postulat.

M. A. Gonthier remarque que ce n'est pas tout d'avoir une quantité d'espaces disponibles, encore faut-il qu'ils soient situés au bon endroit. L'utilité de tels aménagements, qui peuvent être temporaires, c'est aussi d'en mettre à des endroits imprévus, pour une occasion, une animation. Cela peut déjà se faire, mais on pourrait avoir peut-être une systématique pour occasionnellement libérer des espaces à des endroits où les gens se sentent un peu à l'étroit. Il rappelle que le PLR, lorsqu'il s'est agi de discuter de l'aménagement de la rue Louis-Meyer, a déposé des amendements pour diminuer le crédit, qui était pourtant déjà limité au départ. Il y avait des projets plus décoratifs, plus agréables, qu'on a systématiquement diminués pour abaisser les coûts. Le goudron noir uniforme, notamment, est dû à une mesure d'économie. Après avoir dit qu'il fallait serrer le budget, il ne faut donc pas maintenant critiquer l'espace tel qu'il est.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Un premier vote à main levée ne permettant pas de déterminer un résultat clair, les scrutateurs procèdent à un comptage des voix qui montre que les conclusions du rapport de la commission sont adoptées par 48 voix contre 31 (cinq abstentions). Dès lors,

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY**

VU le postulat de Monsieur Gilles Perfetta intitulé « Plus d'espaces publics »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet porté à l'ordre du jour,

### **d é c i d e**

de prendre en considération le postulat de Monsieur Gilles Perfetta intitulé « Plus d'espaces publics » et de le transmettre à la Municipalité pour étude et rapport.

## Communications de la Municipalité

### 19. Réponse à l'interpellation de Mme Caroline Gigon intitulée « Déchets organiques... mais que fait-on ? » (2018/C32)

Mme C. Gigon remarque qu'à la question de savoir quelle est la proportion des déchets organiques de la ville utilisés pour produire du biogaz, seuls 1,65% des déchets de cuisine sont propres, contre 98% des déchets végétaux. On a donc dépensé fr. 318'170.-- en 2017 pour 6 tonnes de déchets de cuisine propres pour une rentabilité de 1,65%. Du jamais vu, surtout que le coût devrait augmenter en 2018 compte tenu du fait que la fréquence des passages pour vider les containers a plus que doublé. La Municipalité est alertée depuis plusieurs années de cet état de fait ; les solutions envisagées sont la fabrication et l'installation de distributeurs de sacs compostables, prévu pour six mois au vu du coût, d'octobre 2018 à mars 2019. On n'en voit pourtant pas la couleur à l'éco-point Gustave-Coindet, alors que visiblement le tri des déchets privés de cuisine pose un gros problème. On nous dit que la sensibilisation et l'information ponctuelles seraient faites par une équipe d'auxiliaires et que le dossier est en cours de finalisation, mais on n'en saura pas plus sur l'envergure de ces actions. On ne nous parle pas de la brigade des déchets et de son efficacité. A la question de savoir comment la direction des espaces publics compte faire intervenir ses employés pour amender les citoyens non respectueux des consignes de tri, on nous répond que les collaborateurs de la DEP ne vont pas intervenir auprès des personnes prises en flagrant délit. Ils sont pourtant susceptibles de surprendre les contrevenants. Par contre, les responsables et coordinateurs vont être formés aux procédures LAOC. Comment vont-ils faire pour interpellier les contrevenants ? Depuis les bureaux communaux, derrière leurs ordinateurs ? La réponse à sa question qui demande si l'on va sanctionner les contrevenants est vague. La situation est semble-t-il vouée à perdurer et va continuer à énerver nombre de concitoyens et d'élus. Quoique la perte financière de plus de fr. 300'000.-- annuels et le gâchis écologique qui va avec devraient mobiliser davantage de mécontents, qu'ils soient citoyens ou élus.

M. J. Christen, municipal, admet les critiques. Nous sommes bientôt au pied du mur sur cette question-là, la situation n'est effectivement pas acceptable. La Municipalité viendra au début de l'année prochaine avec des propositions qui ont déjà été avancées dans le cadre de la commission municipale sur les déchets, avec soit la solution préconisée par la Satom, soit une autre solution avec un prestataire de services qui dispose d'installations techniques extrêmement sophistiquées permettant de retirer les sacs plastiques. Mais cela ne sera pas suffisant, il faudra encore prendre des mesures de prévention, telle que la brigade des déchets. Il est vrai que la communication n'en parle pas, mais cette brigade fait un énorme travail, qui aboutit à un nombre considérable d'avertissements et un nombre assez important aussi de dénonciations. Il y a une certaine réticence au sein de la direction des espaces publics à jouer un rôle policier pour l'application de la nouvelle loi sur les amendes d'ordres communales. Ce type d'interventions peut être compliqué pour des collaborateurs qui ne maîtrisent pas forcément toujours bien la langue française. Ils sont là pour nettoyer l'espace public, pas pour jouer un rôle policier. C'est pour cela qu'on a souhaité dans un premier temps que les cadres suivent cette formation, pour voir exactement quelles sont ses implications, pour ensuite décider si nous la ferons suivre aussi à des collaborateurs qui travaillent dans la rue.

M. S. Ansermet parle lui aussi d'échec. Il souhaite néanmoins que, dans le rapport de gestion de la Municipalité concernant l'année 2018, ce point-là soit bien étayé, qu'on nous fournisse des chiffres. Il serait également intéressant qu'on en sache un peu plus sur les mesures déjà prises entre la fin mai et le mois d'août. Ce qui l'a beaucoup surpris également, c'est que les chiffres qui sont fournis dans la communication ne correspondent pas à ceux qui figurent dans le rapport de gestion (p.76). Il y a une différence assez importante, à moins qu'il ne fasse une mauvaise lecture de ces chiffres. Il souhaite donc que la Municipalité vérifie ces éléments.

Mme I. Jerbia aurait trouvé intéressant que figure dans cette communication, ou déjà dans la réponse à l'interpellation de Mme F. Despot, le fait qu'un test grandeur nature avait lieu dans un éco-point de l'avenue de Gilamont. Peut-être aurait-il été utile de faire part des résultats de cet essai au Conseil communal. A la décharge de la DEP, il y a eu des tentatives, mais visiblement celles-ci ne sont pas encore abouties et optimales. Elle ne peut donc qu'inviter le municipal en charge du dossier à plus de transparence en ce qui concerne le traitement des déchets organiques.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cette interpellation est considérée comme réglée.

M. le Président rappelle que plusieurs autres communications ont été distribuées, qui ne donnent pas lieu à discussion, à savoir :

### 20. Groupement forestier de la Veveyse – Octroi de cautionnement pour la construction de la halle de stockage de plaquettes forestières à Fenil-sur-Corsier (2018/C33)

21. Ouverture d'un compte d'attente avant préavis pour un mandat d'accompagnement en vue du renouvellement du parc véhicules et machines de la ville (2018/C34)
22. Chiffres de l'impact de la Fête des Vignerons sur le budget communal (2018/C35)

### **23. Motions, postulats, projets rédigés et interpellations éventuels**

Néant.

### **24. Questions et propositions**

M. P. Molliat indique que, suite à une discussion au sein de la commission de l'énergie, quatre ampoules LED ont été installées en test dans un des lustres de la salle du Conseil. Personne ne s'en étant rendu compte, la commission va donc probablement valider ces ampoules. La salle compte 288 ampoules de 40W, ce qui représente environ 12'000W. Quand on sait que 98% de l'énergie d'une ampoule à filament part en chaleur, on comprend mieux pourquoi on meurt de chaud à la fin de chaque séance. En passant à des ampoules à LED, on passe de 40W à 4W ; on devrait donc avoir moins chaud dans cette salle. De plus, malgré une utilisation moyenne d'une heure par semaine, le retour sur investissement devrait être d'environ 5 ans pour les quelque 300 ampoules de la salle.

Mme D. Kaeser rappelle que, lors de la dernière séance, M. A. Gonthier faisait la morale aux conseillers qui se permettaient de poser des questions qu'il jugeait futiles. Elle s'aperçoit ce soir que, plutôt que de poser des questions, qu'elle juge elle aussi peut-être futiles, il dépose une interpellation. Chercher l'erreur. Cette interpellation pouvait très bien se trouver sous les questions et propositions.

M. A. Gonthier ne souhaite pas répondre à cette intervention, mais rappelle que, par définition, une interpellation est une question. La différence est que la Municipalité doit répondre à une interpellation alors qu'elle peut ne pas répondre à une simple question. Il revient ensuite sur les communications de la Municipalité et s'étonne que le Président ait passé sur ces communications comme si on n'en discutait pas, ce qui ne lui semble ni souhaitable, ni réglementaire. En particulier la communication sur la Fête des Vignerons pourrait intéresser une partie de cette assemblée, compte tenu des montants qui sont en jeu.

Une discussion a lieu à ce sujet. Le Président rappelle que les communications qui ne sont pas des réponses à des interpellations sont de simples informations données par la Municipalité et ne donnent pas lieu à l'ouverture d'une discussion. M. le Préfet lui a confirmé cette lecture du règlement. Cette façon de ne plus pouvoir discuter des communications et de le faire dans les divers risque de provoquer des allers et retours sur toutes les communications plutôt que de les traiter point par point. L'art. 28 RCC dit que sur chaque point à l'ordre du jour le président ouvre la discussion, la dirige et y met un terme. Il n'y a pas de différence en fonction de la nature de l'objet. Soit veut le débat et on met ces communications en tant que points à l'ordre du jour, soit on les met toutes sous le point divers. Le Président précisera les lois et les articles qui s'appliquent en la matière avec le Bureau et le Préfet.

M. A. Gonthier invite chacun à se plonger dans la communication relative à la Fête des Vignerons. La commission des finances y consacrerait certainement un certain temps et peut-être qu'elle arrivera à en donner quelques échos digests dans son rapport. Le bilan final global de la Fête des Vignerons 1999 en faveur de la commune était au budget de fr. 1'836'600.--. Aux comptes, il se monte à fr. 2'165'893.91. Aujourd'hui, tout ce qu'on vise, c'est une opération blanche. Tout ceci aurait à son avis mérité que le Conseil puisse en discuter, sous une forme ou sous une autre. On voit par exemple que 9'000 m<sup>2</sup> seront mis à disposition pour les stands de la Fête des Vignerons, soit l'espace que la Confrérie loue aux personnes qui montent des stands. Sauf erreur, la commune loue ces surfaces fr. 15.85/m<sup>2</sup>, alors que la Confrérie les loue fr. 300.--/m<sup>2</sup>. Est-ce que la commune ne se fait pas quelque part vaguement avoir ?

M. E. Rivier indique que toutes ces questions seront sans doute abordées jeudi prochain avec la commission des finances. Ce qu'il peut toutefois déjà dire, c'est que la volonté de la Municipalité de faire de ces discussions complexes avec la Fête des Vignerons une opération qui soit blanche pour les comptes de la commune était claire dès le départ. Il est très difficile de comparer la convention de 1999 avec la celle signée cette année. Un certain nombre de points qui se trouvaient dans la convention de 1999 ne se trouvent pas dans la convention actuelle, en particulier la convention relative à la voirie, qui n'est pas encore finalisée. Tout n'est pas réglé, mais c'est un premier pas qui a permis de mettre à plat les relations entre la commune et la Confrérie. Deux conventions doivent aussi être encore finalisées entre ASR, le Canton et la Confrérie. Le processus avance, mais tout n'est pas totalement sous toit pour l'instant.

M. Y. Luccarini trouverait assez pratique que dans l'ordre du jour électronique figurent aussi, avec les rapports, les préavis de la Municipalité. Son autre intervention concerne les nouveaux feux de signalisation situés au passage piéton Clergère-avenue de la Gare. Pourquoi n'y a-t-il plus de signal sonore pour les personnes mal-voyantes ou non voyantes ? Cette absence de son perturbe même les gens qui n'ont pas de problèmes de vue et qui avaient l'habitude de ce signal.

M. E. Rivier, municipal, profite de cette intervention pour répondre aux questions posées lors de la dernière séance. A propos du passage de la rue des Moulins, M. A. Gonthier s'étonnait que la situation ne soit pas encore réglée. Renseignements pris aujourd'hui même auprès d'ASR, les panneaux nécessaires à l'aménagement de cet endroit viennent d'être livrés et les marquages sont en voie de finalisation. Une autre question concernait les places de parc pour les cars situées à l'avenue Paul-Cérésole. La réponse d'ASR est que ces places se trouvent maintenant à la rue du Torrent. Elles sont toutefois contestées juridiquement par des oppositions. A noter qu'elles seront occupées pendant la période de la Fête des Vignerons par le garage de la place du Marché. Cette décision est exceptionnelle du fait de la Fête des Vignerons parce qu'en principe on ne peut pas utiliser l'espace public à titre privé. Reste la problématique des feux à la rue du Clos et des travaux qui se déroulent sur cet axe. C'est un chantier particulièrement complexe à gérer à cause de l'importance du trafic et des différents carrefours qui sont complètement chamboulés, mais il avance à satisfaction. Les nouveaux feux sont posés à la rue de la Clergère, aux carrefours du Musée Jenisch et de la route de Blonay, au Panorama, mais il faudra plusieurs semaines pour les adapter correctement. On doit-il est vrai aboutir à une amélioration, mais cela nécessitera un peu de patience. Pour ce qui est du feu qui ne se manifeste plus de manière sonore, il se renseignera.

Mme M. Moya imagine donc que ces places pour les cars sont déjà supprimées, ou le seront prochainement. Qu'est-ce qui est prévu actuellement et pendant la Fête des Vignerons pour les cars ?

M. E. Rivier rappelle qu'un plan de mobilité est en cours d'élaboration pour la Fête des Vignerons. Il n'est pas du tout certain que des cars puissent arriver au cœur de la ville. La question posée concernait les deux places de cars qui se trouvaient au départ de l'avenue Paul-Cérésole et qui ont disparu. Celles-ci se trouvent actuellement à la rue du Torrent. Il n'est pas prévu d'autres places de parc pour les cars au centre-ville.

M. P. Bertschy précise que les deux places ont été supprimées et non compensées puisque celles de la rue du Torrent existaient déjà. C'est donc bien une perte de deux places de parc. L'étude Enjoy Vevey encourageait pourtant Vevey à créer des places de parc pour les cars à proximité de la place du Marché. A quoi bon faire des études si l'on supprime ces places moins d'une année après ?

M. B. Schobinger croit se rappeler que, dans le projet de réaménagement de la route cantonale, il était prévu de réaliser deux places de cars sur la présélection qui tourne à droite au niveau du parc du Panorama pour rentrer dans le parking du même nom.

Mme C. Gigon revient sur la question de la Fête des Vignerons. La Municipalité a-t-elle pu traiter la proposition formulée dans le postulat qu'elle avait déposé le 13 septembre dernier demandant une place pour les Veveysans et les Veveysannes au spectacle et une convention a-t-elle été signée pour le traitement des déchets ?

Mme la Syndique répond que la question des places de spectacle est en discussion avec la Fête des Vignerons. On n'a pas encore défini quel serait le périmètre concerné qui pourrait, sous une forme à définir, assister à une des répétitions. Dès que ces éléments seront confirmés, la Municipalité ne manquera pas de les communiquer. Pour ce qui est des déchets, la convention est encore en discussion. Dès qu'elle sera signée, la Municipalité en informera également le Conseil.

M. J.-J. Burgi constate que le carrefour Beau-Séjour est plongé dans le noir depuis qu'il n'y a plus du tout de lumière. C'est extrêmement dangereux et inadmissible pour un si grand carrefour. Quant au passage de l'Etoile, il est fermé depuis plus d'un mois. Pourquoi n'a-t-on pas mis des planches le jour de la Foire de la Saint-Martin pour laisser passer les gens ? Enfin, il est prévu que le bas de l'avenue du Major-Davel soit fermé et transformé en parking depuis le 2 janvier prochain. Il l'est déjà ponctuellement. Pourquoi ne fait-on pas payer cet accès ? Il ne voit pas pourquoi les gens pourraient parquer leur voiture gratuitement à cet endroit alors que partout ailleurs ils doivent payer.

M. E. Rivier répond que ce parking n'est pas payant parce qu'il n'a pas été prévu comme tel. Mais il se dit prêt à réfléchir à cette question. Pour ce qui est de l'absence d'éclairage au carrefour Beau-Séjour, il se dit désolé de la situation mais cet éclairage sera réparé.

Mme N. Riesen remarque que le manque de lumière a été compensé le week-end dernier et le week-end d'avant avec le nouveau collègue des Crosets qui est resté allumé du vendredi soir jusqu'au lundi matin.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président lève la séance à 22h25.

**AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**

Martino Rizzello  
Président

Carole Dind  
Secrétaire

Annexes : ment. (1)

---

*Informations de connexion pour l'accès réservé aux conseillers communaux à la salle du Conseil communal :*  
*SSID (identifiant du réseau wifi) : Conseil\_Communal*  
*Mot de passe (WPA2) : Conseil1116*

## **Interpellation : «Entrée en force ou pas ?»**

Lors de notre dernière séance, le 11 octobre 2018, nous avons approuvé les conclusion amendées du préavis 18/2018.

Pour rappel

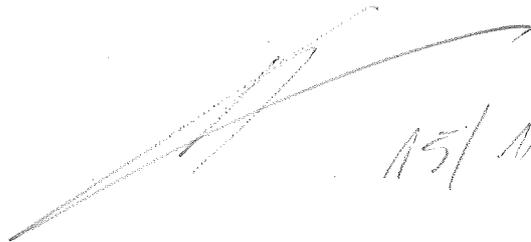
LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY a alors décidé

1. de suspendre dès l'entrée en force de la décision du Conseil, tous délais référendaire et de recours échus, la rémunération de M. Lionel Girardin, Municipal, sous réserve de dispositions légales contraires ceci valant pour la durée de suspension de l'intéressé ;
2. de retirer l'effet suspensif à un éventuel recours formé à l'encontre de la présente décision ;
3. de charger la Municipalité de notifier la présente décision, avec les voies de recours, à M. Lionel Girardin.

Mes questions sont simples :

- La décision du Conseil communal est-elle entrée en force et la rémunération de Lionel Girardin a-t-elle été en conséquence suspendue ?
- Et sinon, pourquoi ?

Pour le groupe Décroissance-Alternatives  
Alain Gonthier



15/11/2018